

Le combat de la nouvelle messe

Publié le 16 septembre 2021
Abbé Thierry Gaudray
17 minutes

De Vatican II à l'action du père Bugnini, voici résumée la genèse de la nouvelle messe et synthétisées les graves défaillances qu'elle contient - défaillances devenues des armes dans une bataille inique contre la foi.

L'encyclique *Mediator Dei* de Pie XII est une véritable somme sur la liturgie. Écrite en 1947, elle ne parvint pourtant pas à détourner les réformateurs de leurs projets. Au contraire, ceux-ci ont été capables de profiter de chaque allusion de l'encyclique qui leur semblait favorable pour faire accroire (à ceux qui n'avaient pas lu l'encyclique) que la transformation de la liturgie était le souhait profond du Saint-Père. Par exemple, après une apologie du latin, le pape constatait que l'introduction de quelques prières en langue vernaculaire pouvait être très profitable aux fidèles. S'emparant de cette remarque, les novateurs insinuaient que la messe pourrait ne plus être célébrée en latin. Ou encore, alors que Pie XII condamnait à plusieurs reprises « l'archéologisme excessif » qui voulait ressusciter des rites que l'Église avait finalement écartés, il reconnaissait que, parfois, « telles institutions, que le temps avait effacées, sont de nouveau remises en usage ». Cela a suffi aux liturgistes modernes pour proposer la concélébration de la messe ou l'introduction de la « prière universelle » après l'évangile ou même la communion dans la main. Et ainsi ce n'était pas seulement le texte de l'encyclique qui était détourné de sa fin, mais c'étaient les livres liturgiques les plus anciens qui étaient abusivement utilisés pour introduire une théologie de la messe que la Tradition catholique n'a jamais connue.

Les choses changèrent avec Vatican II. Nul n'est besoin dorénavant d'interpréter les textes du magistère pour favoriser la révolution liturgique. C'est « la révolution en tiare et en chape » préparée par la franc-maçonnerie ou « le coup de maître de Satan » qui consiste à faire perdre la foi au nom de l'obéissance. Les autorités se mettent au service d'une « Église conciliaire » qui a d'autres préoccupations que le salut des âmes.

Dès le 11 octobre 1963, alors que les discussions continuaient dans l'aula conciliaire - la Constitution sur la liturgie ne sera en effet votée que le 4 décembre -, Paul VI fit demander au père Annibale Bugnini (qui fut ainsi rappelé d'un exil d'une année) de constituer un groupe d'étude pour mettre en place le plus rapidement possible les réformes que le concile demanderait. Le 3 janvier 1964, le pape le nomma secrétaire de la nouvelle commission pour la mise en application du décret conciliaire sur la liturgie, qui n'avait donc été approuvé qu'un mois auparavant. Il dépendait directement du pape qui suivait attentivement les travaux de la réforme liturgique. Au dire du père Bugnini, Paul VI relisait attentivement tous les documents préparés par cette commission, sans que ce travail passât par la Congrégation des rites.

Violence pour imposer le nouveau rite

Dès le début de la crise, les « traditionalistes » étaient inquiets de devoir s'opposer à l'autorité, de sembler se séparer du pape. Les fidèles catholiques formés par les écrits contre-révolutionnaires du magistère de toujours, ne tombaient-ils pas dans une forme subtile de libéralisme en s'élevant au-dessus de l'Église enseignante ? Qu'un évêque se soit levé pour défendre la Tradition fut un grand soulagement pour ces âmes soucieuses de fidélité, mais cela n'enlevait pas le scandale d'une hiérarchie d'institution divine entraînant toute l'Église dans une forme de protestantisme. Pour rassurer ces fidèles de la première heure, Mgr Marcel Lefebvre émettait un doute sur l'origine exacte des

nouveaux rites. La confusion dans laquelle s'est déroulée la promulgation du nouveau missel légitimait une telle attitude. Le pape avait-il vraiment lu les textes de la nouvelle liturgie ? L'intention du pape pouvait-elle être vraiment que les fidèles catholiques perdissent la foi de toujours ? Sans juger de l'origine exacte de la réforme, le fondateur de la Fraternité Saint-Pie X encourageait les âmes à rejeter cette liturgie falsifiée afin de ne pas mettre leur salut éternel en danger. La profession publique de la foi est en effet un devoir grave qui touche au bien commun de toute l'Église. Il fallait sauvegarder le testament de Notre-Seigneur et la voie royale de la sanctification. À ce moment-là le séminaire d'Écône était le seul au monde qui formait des prêtres pour célébrer la messe traditionnelle, et Mgr Lefebvre était le seul évêque qui ordonnait ses candidats au sacerdoce.

Mais il fallut se rendre à l'évidence. Le pape Paul VI savait très bien ce qu'il faisait. C'était sa volonté que la messe fût célébrée selon le rite qu'il avait réformé. C "était « sa » messe et quiconque prétendait être « en communion » avec lui devait abandonner l'ancienne liturgie. Un mois avant la première grande cérémonie d'ordinations à Écône, le pape insistait : « L'adoption du nouvel *ordo missæ* n'est pas du tout laissé au libre arbitre des prêtres ou des fidèles... Le nouvel *ordo* a été promulgué pour être substitué à l'ancien, après une mûre réflexion, et à la suite des instances du concile Vatican II . » Après des discours semblables et après les peines canoniques qui frappèrent Mgr Lefebvre à la suite des ordinations du mois de juin, les catholiques faisaient face à une épreuve inouïe. Il fallait défendre la foi catholique – la foi que le pape a la mission de prêcher – et en même temps s'opposer publiquement au pape.

Dans la précipitation des réformes conciliaires, il est certain que Paul VI n'a pas pu poser le jugement requis en une matière si important, néanmoins il a voulu la nouvelle liturgie qui porte son nom à jamais. Alors que le pape saint Pie V n'avait voulu que retrouver le missel tel que l'Antiquité chrétienne et le début du Moyen Âge l'avaient conçu, la commission instituée par Paul VI a fabriqué un nouveau rite sans lien avec la Tradition.

Paul VI ne pouvait pas non plus ignorer la propagation des abus liturgiques dans le monde entier et la perplexité d'un grand nombre de catholiques. Elles n'étaient d'ailleurs que les conséquences prévisibles de réformes imprécises – avec de « multiples facilités de choix » – qui encourageaient les prêtres à l'innovation « en organisant la messe » avec la participation des fidèles.

Alors que les cérémonies parfois sacrilèges jouissaient de la protection des autorités – du moins n'étaient-elles l'objet d'aucune sanction –, les prêtres désireux de rester fidèles au missel traditionnel étaient impitoyablement pourchassés. Beaucoup sont morts de chagrin. Mgr Lefebvre racontait, par exemple, l'histoire d'un prêtre de sa congrégation des Pères du Saint-Esprit à qui ses supérieurs avaient interdit de repartir en Afrique (il était venu en France pour bénir le mariage d'une nièce) parce qu'il continuait à célébrer la messe de son ordination. Obligé de rester dans sa famille, il est mort en récitant les prières de la liturgie traditionnelle. Sur le faire-part, sa sœur a pu faire inscrire : « Mort pour avoir continué à célébrer la messe de saint Pie V. » Le dossier de *Fideliter* n° 238 (juillet-août 2017) a raconté la résistance de ce prêtre.

Et combien d'autres ont été miséricordieusement rappelés à Dieu pour ne pas avoir à s'opposer à la hiérarchie devenue tyrannique ? D'autres pourtant ont obéi, la mort dans l'âme. Certains conservateurs ont encouragé cette obéissance en se démarquant publiquement de la résistance dont Mgr Lefebvre devenait, malgré lui, le symbole. Le monastère de Solesmes par exemple, qui avait été au centre de la défense du magistère traditionnel des papes durant le Concile, a tout de suite adopté la nouvelle messe et l'a justifiée.

La foi combattue

Dès le mois de mai 1971, à peine six mois après la promulgation de la nouvelle messe, Monseigneur pouvait faire cette remarque : « Il est curieux de voir que dès qu'on a adopté toute cette liturgie il y a quelque chose qui se produit dans les communautés : une division, des luttes intestines, des faits qui détruisent les communautés, qui détruisent les paroisses, qui détruisent les familles. C'est un virus qui vient à l'intérieur des familles, à l'intérieur de l'Église et qui fait tout éclater . »

La nouvelle messe est animée d'un autre esprit que celui qui souffle dans l'Église depuis la Pentecôte. Elle mine la foi catholique pour conduire ceux qui y assistent à une autre religion. Cette autre religion est-elle celle du protestantisme ? L'accent mis sur l'assemblée des fidèles dont le prêtre n'est plus que le président, l'aspect de repas que prend la nouvelle célébration jointe à une édulcoration de tout ce qui rappelle la justice divine, l'accent mis sur les lectures de la Bible alors que tant de signes de respect de la présence réelle au Saint-Sacrement disparaissent donnent l'impression d'une protestantisation du culte. Quand les fidèles catholiques ont appris que plusieurs pasteurs protestants étaient présents aux sessions de travail qui ont abouti au nouveau missel, leurs appréhensions se trouvaient confirmées. « Nous avons eu la joie de bénéficier... de la présence active d'observateurs délégués par les autres Églises chrétiennes », disait Mgr René Boudon . D'ailleurs cette réforme n'est-elle pas en harmonie avec le nouvel œcuménisme qui fait disparaître tout ce qui peut déplaire aux non-catholiques ?

Il est indéniable que la nouvelle messe est imprégnée d'un esprit protestant. Les pasteurs fidèles à la prétendue réforme de Martin Luther qui ont déclaré pouvoir désormais utiliser le missel catholique (de Vatican II) pour célébrer la « Cène » l'ont bien compris. Mais une analyse plus poussée des textes oblige à conclure que le mal est bien plus grave. La liturgie réformée de Vatican II ne se réduit pas à une profession de foi édulcorée ; elle est l'expression d'une nouvelle théologie qui n'est ni catholique ni protestante. Reprenons les trois points de doctrine que les études opposées à la nouvelle messe ont toujours soulignés et voyons ce qui se cache sous les apparences protestantes.

1. Le « peuple sacerdotal » Les protestants nient que quiconque puisse se poser en médiateur entre les fidèles et le Christ. Les prêtres sont remplacés par des prédicateurs qui n'ont pas d'autres prétentions que de présenter les textes sacrés. Les protestants se rassemblent, mais le culte rendu à Dieu ne peut être qu'une réponse personnelle de foi, la communauté n'apportant qu'un soutien social. Mais tout autre est la pensée de l'Église conciliaire. Selon elle, la liturgie est essentiellement l'œuvre de la communauté. « Formant avec le Christ-Tête "comme une unique personne mystique", l'Église agit dans les sacrements comme "communauté sacerdotale", "organiquement structurée" : par le baptême et la confirmation, le peuple sacerdotal est rendu apte à célébrer la liturgie . » Ce ne sont plus les prêtres qui célèbrent et qui permettent aux fidèles de s'unir à une action qu'ils ne peuvent accomplir, mais c'est le peuple de Dieu rassemblé par les prêtres qui offre à Dieu ses louanges. « Le ministère ordonné ou sacerdoce ministériel (*Lumen gentium* n° 10) est au service du sacerdoce baptismal . » Le prêtre n'est pas un simple prédicateur (protestantisme), il n'est pas non plus l'unique médiateur qui renouvelle seul le sacrifice de Notre-Seigneur (foi catholique), mais il est président de l'assemblée qui devient « eucharistique » grâce à lui. Le sacerdoce est qualifié de « ministériel » non pas d'abord par rapport au Christ, mais rapport au peuple. Il est le sacrement du « Christ-Tête » c'est-à-dire qu'il rend présent le Christ qui rassemble son Église.

2. Une messe non propitiatoire Les protestants ne croient pas qu'il puisse y avoir la moindre œuvre satisfaisante après le sacrifice de la Croix, mais ils croient à la notion et au devoir de satisfaction. Ils ne croient pas au caractère propitiatoire de la messe, mais ils confessent celui du sacrifice du Calvaire. Ils ont pu avoir une vision exagérée de l'expiation du vendredi saint que Notre-Seigneur aurait subie un peu comme un damné, sans que l'offrande intérieure de son cœur en constituât l'élément essentiel, néanmoins, même dans cette aberration, la notion de satisfaction demeurerait dans son rapport avec la justice divine. Que dire de la nouvelle théologie ? La nouvelle messe a-t-elle écarté la fin propitiatoire de la messe – en allant jusqu'à réviser toutes les oraisons du sanctoral – uniquement pour ne pas indisposer les protestants ? Il n'est pas besoin d'avoir beaucoup fréquenté les milieux conciliaires pour sentir que cette explication ne rend pas compte de toute la réalité. Ce n'est pas de la faiblesse ou de l'opportunisme ; c'est le regard sur Dieu qui a changé. Les notions de pénitence, de purgatoire, d'expiation, de justice divine sont étrangères à la prédication renouvelée, ou, si elles demeurent, elles trouvent une nouvelle signification. Ainsi le nouveau catéchisme ne présente la satisfaction (dans le cadre du sacrement de pénitence) que comme un moyen pour « recouvrer la pleine santé spirituelle . » Benoît XVI explique ainsi l'agonie de Notre-Seigneur : « Quand le Fils, dans le Jardin des Oliviers, lutte avec la volonté du Père, il ne s'agit pas du fait qu'il devrait

accepter pour lui-même une disposition cruelle de Dieu, mais plutôt du fait d'attirer l'humanité à l'intérieur de la volonté de Dieu. » C'est la religion de l'amour indéfectible d'un Dieu qui laissera éventuellement le pécheur s'éloigner de lui, mais qui ne le condamnera jamais.

3. La présence réelle dans l'ombre Alors que la présence réelle au Saint-Sacrement est fondamentale dans la doctrine catholique sur la sainte messe – puisque celle-ci ne serait pas un vrai sacrifice si la victime n'était pas vraiment offerte et immolée –, le protestantisme rejette le dogme catholique, car il se refuse à accorder au prêtre un pouvoir particulier et il fait consister tout le culte en une réponse de foi à la lecture de la Parole de Dieu. La nouvelle liturgie, ayant considérablement diminué les signes de respect dû aux saintes espèces, se rapproche certainement de cette manière de voir, mais la pensée, là encore, n'est pourtant pas la même. On peut croire en la présence réelle dans la religion de Vatican II, mais ce n'est pas en cela que consiste la nouvelle « synaxe eucharistique ». C'est la rencontre et le rassemblement des chrétiens pour célébrer le mémorial du Seigneur qui est la chose importante. C'est d'une manière très révélatrice que la présence de Jésus au Saint-Sacrement est mise de côté dans les églises depuis Vatican II.

La nouvelle messe n'est donc pas du protestantisme. Elle attaque la foi catholique d'une manière plus subtile et plus radicale que par des omissions. Avec le travestissement du rite de la messe, c'est une nouvelle théologie qui n'est ni catholique ni protestante que l'on impose aux fidèles.

La diplomatie pour neutraliser les opposants

Le maintien de la messe traditionnelle n'a pu se poursuivre que dans la désobéissance. Celle-ci n'était qu'apparente puisque le missel de saint Pie V n'a jamais été juridiquement interdit et que, de toutes les façons, aucune autorité sur la terre ne peut demander à un fidèle catholique d'abandonner sa foi. Ces prêtres et ces fidèles courageux qui ont résisté aux abus de pouvoir ont sauvé la messe. Malheureusement beaucoup de prêtres qui célèbrent aujourd'hui l'ancien rite ne le font que parce que Rome le permet et continuent de porter un jugement sévère aussi bien sur cette résistance héroïque des années soixante-dix que sur tous ceux qui refusent absolument de célébrer selon l'*ordo* réformé.

Depuis la promulgation du nouveau missel, les souverains pontifes ont tout fait pour l'imposer ou au moins en faire admettre sa parfaite orthodoxie. Après la répression violente que nous avons évoquée, il y a eu le temps des « indults » c'est-à-dire de permissions particulières pour un rite – le rite traditionnel – qui était donc bien considéré comme légalement interdit. Le premier date de 1984. Il n'était accordé qu'à ceux qui n'avaient aucun lien avec les catholiques qui mettaient en doute la rectitude du nouveau missel. À l'occasion des sacres épiscopaux de 1988, Jean-Paul II promulgua un nouvel indult qui reprenait les mêmes conditions et ne constituait qu'une « parenthèse miséricordieuse pour des personnes qui doivent s'approprier progressivement l'*ordo missæ* de Paul VI ».

Benoît XVI, qui a eu le mérite de reconnaître l'abus de pouvoir que constituaient ces brimades et ces indults, n'avait pas d'autre volonté. Le motu proprio du 7 juillet 2007 a érigé la nouvelle messe au rang de « forme ordinaire » du rit romain et il soumet la célébration de la messe de saint Pie V à la volonté des évêques diocésains. Aucune opposition entre les deux rites n'est permise puisqu'ils sont appelés au contraire à s'enrichir mutuellement. « Évidemment, pour vivre la pleine communion, les prêtres des communautés qui adhèrent à l'usage ancien ne peuvent pas non plus, par principe, exclure la célébration selon les nouveaux rites. L'exclusion totale du nouveau rite ne serait pas cohérente avec la reconnaissance de sa valeur et de sa sainteté. » Ce sont donc les mêmes exigences que celles de Jean-Paul II.

Après avoir résisté à l'autorité de Pie XII, les novateurs ont pu s'appuyer sur l'autorité pontificale à partir de Paul VI pour tenter d'imposer aux fidèles catholiques leur nouvelle conception de la messe. Deux évêques et de nombreux prêtres ont eu le courage de défendre le missel codifié par saint Pie V. Sans eux, nous serions tous devenus protestants... et pis que cela !

Abbé Thierry Gaudray, in *Fideliter* n° 251, septembre-octobre 2019

Notes de bas de page

1. « L'emploi de la langue latine, en usage dans une grande partie de l'Église, est un signe d'unité manifeste et éclatant, et une protection efficace contre toute corruption de la doctrine originale. Dans bien des rites cependant, se servir du langage vulgaire peut être très profitable au peuple : mais c'est au seul Siège apostolique qu'il appartient de le concéder. »[↩]
2. Déjà secrétaire de la commission liturgique érigée par Pie XII en 1948, le père Bugnini fut écarté le 6 octobre 1962 et de la commission conciliaire pour la liturgie et de l'enseignement à l'université pontificale du Latran.[↩]
3. Louis Salleron (in *op. cit.* ci-dessous, p. 97) relève au moins deux anomalies : la présence de trois versions de la promulgation et l'absence de formule d'obligation dans le texte latin (malgré ce que prétend la traduction française).[↩]
4. Discours du 24 mai 1976.[↩]
5. Présentation générale du missel (1969), n° 313.[↩]
6. *Ibidem*.[↩]
7. Conférence spirituelle à Écône, le 30 mai 1971.[↩]
8. Cité par l'abbé Grégoire Célier in *La dimension œcuménique de la réforme liturgique*. Clovis-Fideliter, 1987, pp. 26-27.[↩]
9. *Catéchisme de l'Église catholique* (1998), n° 1119.[↩]
10. *Ibidem*, n° 1120.[↩]
11. *Ibidem*, n° 1459.[↩]
12. Mgr Raffin, évêque de Metz, in *La Nef* novembre 1992.[↩]
13. Lettre d'accompagnement, §11.[↩]
14. Mgr Antonio de Castro Mayer a voulu être aux côtés de Mgr Lefebvre lors de la cérémonie des sacres épiscopaux du 30 juin 1988, à Écône.[↩]